

A quoi sert ce questionnaire ?

→ **Ce questionnaire est essentiel** aux acteurs de votre branche (CPNEF, CPNN) qui négocient la Convention Collective ALISFA et qui définissent les politiques Emploi-Formation.

En effet, pour pouvoir prendre position, **les partenaires sociaux doivent disposer d'une photographie détaillée de l'état de la branche.**

Les données récoltées permettent la **rédaction du « Panorama de branche »**.

L'année dernière, elles ont été utilisées pour produire une **étude sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la branche**. L'ensemble de ces travaux sont disponibles sur le site de la CPNEF, www.cpnef.com, rubrique Observatoire.

Par ailleurs, au quotidien, ces données permettent aux acteurs de la branche de disposer d'éléments concrets à présenter aux pouvoirs publics, partenaires ou financeurs lors de leurs rencontres. Aujourd'hui, cette connaissance est plus que jamais précieuse pour défendre au mieux vos intérêts.

Pourquoi il est important que ma structure réponde à ce questionnaire ?

→ Votre participation est très importante pour **garantir la fiabilité des résultats produits**.

Pour produire des statistiques qui ont un sens, nous avons besoin du plus grand nombre de répondants possible. **Dans le cas inverse, nous risquerions d'avoir une vision éloignée de la réalité de la branche et donc de mal orienter les décisions prises en termes de politiques emploi-formation.**

Mes réponses sont-elles confidentielles ?

→ Les données de ce questionnaire sont traitées à des fins statistiques de manière strictement confidentielle : le nom de votre association ne sera jamais cité ni communiqué.

L'Observatoire vous garantit un total anonymat de l'ensemble des réponses transmises.

Comment remplir et renvoyer le questionnaire ?

→ **Vous avez 2 possibilités :**

En version papier	En version informatique
<p data-bbox="177 1451 767 1518">Vous pouvez remplir le questionnaire papier que vous avez reçu par courrier.</p> <p data-bbox="161 1559 783 1626">Une fois rempli, renvoyez nous le questionnaire par courrier à :</p> <p data-bbox="280 1630 663 1767">Observatoire Emploi Formation CPNEF / Snaecso 18/22 avenue Eugène Thomas 94276 LE KREMLIN-BICETRE CEDEX</p>	<p data-bbox="839 1469 1445 1608">Vous pouvez utiliser la version Excel envoyée par mail ou téléchargeable sur le site www.cpnef.com, dans la partie Observatoire / Questionnaire « Statistiques sur le personnel »</p> <p data-bbox="839 1648 1453 1749">Une fois rempli, renvoyez nous le questionnaire par mail à : observatoire@cpnef.com</p>

Vous avez jusqu'au 16 mars 2018 pour nous renvoyer le questionnaire.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse observatoire@cpnef.com ou à nous appeler au **01.58.46.13.40**.

1^{ère} page : Onglet « Votre association »

INDICATIONS GENERALES SUR CETTE PARTIE

- Toutes les associations doivent répondre aux questions dans l'encadré noir (jusqu'à la question 6bis), quelle que soit la nature de leur activité.
- L'encadré orange est réservé aux associations gérant au moins un centre social.
- L'encadré vert est réservé aux associations gérant au moins une EAJE (ayant au moins un agrément CAF/PMI).
- L'encadré bleu est réservé aux associations gérant au moins une ADSL.

Autres informations sur cette partie :

- **Question 6 et 6 bis** : Vous devrez répondre à l'une **OU** l'autre de ces questions selon votre réponse en question 5.

→ Si votre association gère plusieurs établissements (ayant des structures juridiques différentes), vous devrez répondre à la question 6 et donc indiquer le nombre d'établissements gérés selon la famille de structure. *Ainsi, si votre association gère 2 centres sociaux et 1 EAJE, indiquez 2 dans la case Centre Social et 1 dans la case EAJE.*

→ Si votre association gère un établissement unique, cochez la famille de structure à laquelle appartient votre association.

- **Question 7 (réservée aux Centres Sociaux)** : Indiquez si votre Centre Social gère un service Petite Enfance sans pour autant qu'il s'agisse d'un établissement ayant une existence juridique spécifique.

- **Question 8 (réservée aux EAJE)** : Indiquez à cette question le nombre d'établissements gérés par votre association pour chaque type d'EAJE ainsi que leur capacité d'accueil.

Ainsi, si votre association gère 2 multi-accueil de 20 places chacun, vous devrez indiquer dans la ligne Multi-accueil : « 2 » dans la colonne Nombre établissements et « 40 » dans la colonne Capacité Accueil.

Pages centrales : Onglet « Les salariés »

INDICATIONS GENERALES SUR CETTE PARTIE

- Cet onglet concerne tous les salariés ayant travaillé au moins un jour dans la structure en 2017.
 - 1 ligne = 1 salarié. Merci de bien remplir toutes les colonnes pour tous les salariés.
- Si le salarié a eu plusieurs contrats au cours de l'année, ou a changé de statut, les informations à indiquer sont celles au **31/12/17**.
- La personne qui remplit le formulaire ne doit pas omettre de se mentionner également dans la liste si elle est elle-même salariée de la structure.

Autres informations sur cette partie :

- **Secteur principal d'activité** : Il est possible qu'un salarié soit sur **plusieurs secteurs**, dans ce cas vous pouvez indiquer plusieurs réponses (par exemple : Enfance/Adultes).

- **Diplôme** : Il s'agit ici d'indiquer le **dernier** diplôme obtenu par le salarié. Si aucun des diplômes du salarié n'est en rapport avec le poste occupé, indiquer le diplôme de niveau le plus élevé. **Attention, le BAFA et le BAFD ne sont pas considérés comme des diplômes.**

Si le salarié n'est pas titulaire d'un diplôme, merci d'indiquer « Aucun ».

Si vous n'êtes pas en capacité de répondre à cette question, merci d'indiquer « NSP » (Ne sait pas).

Notice explicative du questionnaire

- **N° sécurité sociale** : Vous n'avez à indiquer que les **trois premiers chiffres du numéro de sécurité sociale** (ils nous permettront de connaître le sexe et l'âge du salarié).

→ Si vous ne connaissez pas le numéro de sécurité sociale du salarié, merci d'indiquer : « 1 » si c'est un homme ou « 2 » si c'est une femme.

- **Travailleur handicapé** : Il suffit de cocher la case pour les salariés reconnus comme travailleurs handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

- **Nombre d'heures payées en 2017** : Il s'agit d'indiquer le **nombre d'heures payées sur l'ensemble de l'année** (et non pas le nombre d'heures hebdomadaire), **comprenant les congés payés et les heures supplémentaires**.

- **Contrats aidés** : Si le salarié bénéficie d'un contrat aidé, cocher la case correspondante.

- **Rémunération** :

- Total des points de pesée : il correspond aux **points affichés en haut du bulletin de paie**.
- % annuel de la RIS 2017 : ce pourcentage **doit être compris entre 0,5 et 1,5**.
- % cumulé de la RIS : Vous devez **additionner l'ensemble des RIS annuelles dont a bénéficié le salarié depuis son entrée** dans la structure ou depuis l'application de la nouvelle classification.
- Salaire brut 2017 : indiquer le **salaire brut ANNUEL**.

- **Date d'embauche** : Merci d'indiquer la **date d'entrée dans l'association de tous les salariés** (y compris ceux qui n'ont pas connus de mouvements en 2017).

- **Motif du départ en 2017** : Nous vous proposons huit motifs de départ :

F	Fin de contrat (pour les CDD)	LE	Licenciement économique	I	Inaptitude
D	Démission	RC	Rupture conventionnelle	R	Retraite
L	Licenciement	RP	Rupture de période d'essai	A	Autres (transfert, décès, ...)

- **Arrêts maladie** : Merci d'indiquer le nombre d'arrêts maladie, le nombre d'arrêts de moins de 4 jours ainsi que le nombre total de jours d'absence de chacun des salariés au cours de l'année 2017. **Ne prenez pas en compte les congés maternité, les maladies professionnelles et les accidents de travail**.

4ème page : Onglet « Autres informations »

INDICATIONS GENERALES SUR CETTE PARTIE

→ Merci de bien vouloir répondre à l'ensemble des questions sur cette page. Les informations transmises sont cruciales notamment pour mettre en perspective les évolutions légales en cours avec la réalité des structures de la branche.

→ Seule la question 17 est facultative.

Autres informations sur cette partie :

- **Question 11** : Indiquez si dans votre association, vous avez ou non les instances représentatives mentionnées.

Si vous n'en avez pas, merci d'indiquer pourquoi en **Q11bis** : soit vous n'avez pas convoqué d'élection, soit vous avez convoqué des élections mais vous n'aviez pas de candidat.

VOS QUESTIONS/NOS REPONSES

⇒ **J'ai reçu le questionnaire sous format papier et sous format informatique (Excel) par mail. Dois-je renvoyer le questionnaire sous ces deux formats ?**

Non, vous avez le choix entre les deux formats. Il suffit ensuite de nous renvoyer le questionnaire, soit par courrier si vous avez choisi le format papier, soit par mail si vous avez choisi le format Excel, avant le 16 mars 2018.

⇒ **J'ai déjà rempli ce questionnaire sous format Excel l'année dernière. Puis-je reprendre le même fichier et simplement l'actualiser ?**

Partiellement, certaines questions sont identiques à celles de l'année dernière, d'autres non.

Attention, donc, à bien veiller à copier/coller les bonnes cases et remplir celles qui n'avaient pas été remplies l'année passée.

Si vous avez perdu le questionnaire précédemment envoyé par mail, vous pouvez nous demander de vous le renvoyer en nous contactant à l'adresse observatoire@cpnef.com

⇒ **L'un de mes salariés a changé de statut (emploi repère, pesée, type de contrat,...) en cours d'année, quelles sont les informations à indiquer ? Dois-je remplir deux lignes ?**

Les informations à indiquer sont celles au 31 décembre 2017. En aucun cas vous ne devez remplir plusieurs lignes pour un seul et même salarié.

Pour une personne en CDD qui aurait été embauché plusieurs fois en 2017 (sur les périodes de vacances scolaires par exemple), les informations à indiquer sont celles de son dernier contrat.

La colonne « Nombre de contrat dans l'année » vous permettra d'indiquer le nombre de fois où vous l'avez embauché en 2017.

⇒ **J'ai un doute sur le remplissage d'une question, je ne suis pas sûr d'en comprendre le sens...**

Il est très important de répondre à toutes les questions de ce questionnaire. Ainsi, si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à nous contacter...

Soit par téléphone : 01.58.46.13.40

Soit par mail : observatoire@cpnef.com

Un grand merci pour votre participation !



Observatoire Emploi Formation
CPNEF / Snaecso
18/22 avenue Eugène Thomas
94276 LE KREMLIN-BICETRE CEDEX